

**Volet B**

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



09094509

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTREE

25-06-2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/07/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 451.298.042.

Dénomination

(en entier) : **NANINE VOYAGES**

Forme juridique : société en commandite par actions

Siège : 6040 Charleroi (Jumet), Place Delvaux, 2

Objet de l'acte : modifications et mise à jour des statuts, désignation d'un représentant permanent

Extrait d'un procès-verbal dressé par Maître Jean-Louis Menne, notaire à Couillet/Ville de Charleroi, le douze juin deux mille neuf, et portant la mention suivante : "Enregistré sept rôles aucun renvoi à Charleroi VI, le 18/06/2009, vol. 190, fol. 76, case 11, reçu : vingt-cinq euros (25,00 €), le Receveur, signé V. LION"

A) ASSEMBLEE GENERALE :

L'assemblée générale de la dite société a décidé, à l'unanimité, de :

- 1) Constater la désignation d'un représentant permanent par La Société Privée à Responsabilité Limitée "V.H.M. GESTION", en sa qualité de gérant statutaire de la société en la personne de Madame MONOYER, Nadège, Ariane, employée, née à La Hestre le cinq octobre mil neuf cent septante, épouse de Monsieur WALLET, Pascal, domiciliée à 6567 Merbes-le-Château (Labuissière), rue Sous-Ghoy, 14.
- 2) constater la conversion du capital social en euros.
- 3) refondre les anciens statuts pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède et avec les dispositions législatives récentes sans modification des éléments essentiels et adopter un nouveau texte des statuts et notamment :

" Article 18 : Représentation

A. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, de même que tous recours judiciaires ou administratifs sont intentés, formés ou soutenus au nom de la société, par le gérant.

B. Dans tous actes de disposition, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, ainsi que dans les procurations concernant lesdits actes, la société est représentée par le gérant.

C. La société est en outre valablement engagée par tous mandataires spéciaux dans les limites de leurs mandats."
- 4) conférer tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Déposé en même temps : une expédition de l'acte et une coordination des statuts

Notaire MENNE Jean-Louis.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature